Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260929-20260915-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian **;** Mme STEVANT Christelle (à compter de la délibération n° 3) ; M. GUMIAUX Fabrice (à compter de la délibération n° 2) ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°10) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	18
Absents représentés	:	1
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à Mme GRIFFON Frédérique

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme SOULIMAN Sophie

- **2026-09-15 Pont de Coverdel – Point information**

M Le Maire fait un point en séance sur l'avancée de ce dossier.

Pour rappel, la commune a adhéré au « Programme National Pont » initié par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance des Ouvrages d'Arts.

Suite aux diagnostics réalisés en 2022 par l'APAVE, le pont de Coverdel en limite de Pluherlin et de Molac a été identifié comme un ouvrage présentant des défauts de structure majeurs (une partie de la culée du pont est effondrée).

- Par délibération du 28 mars 2025 une convention de délégation de maitrise d'ouvrage entre les communes de Molac et de Pluherlin a été établie, la commune de Molac portant la maitrise d'ouvrage
- Les Montant des travaux à réaliser a été estimé à 64 670.40 € TTC (53 892.00 € HT)
- Le dossier loi sur l'eau a été déposé avec l'aide du SGBO auprès de la DDTM pour la réalisation des travaux : celui-ci a obtenu un accord le 25 juin 2026 pour la réalisation des travaux entre le 15 aout et le 31 octobre, afin de respecter la période d'étiage
- Un dossier de demande de subvention auprès de la CEREMA (programme national point travaux – dispositif d'aide à la réparation des ouvrages les plus dégradés) a été déposé le 22 juin 2026, et a reçu un avis favorable lors du comité du 11/09/2026 pour une subvention de 60% HT
- Un dossier de demande de subvention PST auprès du Département a été déposé le 24 aout 2026 et sera étudié lors de la commission départementale du 13/10/2026 pour une subvention attendue de 20%
- Le 18/09/2026, un devis de la société COLAS, d'un montant de 64 670.40€ TTC a été validé par

 M Le Maire pour la réalisation de ces travaux.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260929-20260915-DE

- M Le Maire informe le conseil municipal que les travaux sont programmés pour le mois d'octobre, et précise que des déviations seront mises en place pour la durée des travaux.

Pour copie conforme
MOLAC, le 01 octobre 2026
Le Maire
Marcel ARS